

## Extrait du procès-verbal

---

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 juin 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseiller Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, et Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin et la trésorière Suzanne Lessard. Était aussi présente Christina Laflamme, vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton Inc.

Était absent le conseiller Alan Pavilanis.

Il y avait 37 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

---

2023-06-209

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF AUX ENJEUX  
EN LOGEMENT ET À LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE D'UN  
SYSTÈME D'ALIMENTATION PRIVÉ »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a amorcé une modification de son plan d'urbanisme conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 109.1 à 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville peut se prévaloir des dispositions relatives au contrôle intérimaire lorsqu'elle a commencé un processus de modification de son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de maintenir un gel temporaire sur les projets qui pourraient compromettre la portée des nouvelles orientations que la Ville désire se fixer;

**CONSIDÉRANT QUE** la disponibilité et l'accessibilité au logement est au cœur des enjeux et des préoccupations économiques et sociaux de la communauté suttonnaise;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution de contrôle intérimaire, incluant toute modification à être apportée, intitulée « Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relatif aux enjeux en logement et à la qualité de l'eau potable d'un système d'alimentation privé », sera adoptée par la Ville au cours de la présente séance, comme il en appert de la résolution numéro 2023-06-245, laquelle résolution maintenait le gel temporaire sur une partie du territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire adopter un règlement de contrôle intérimaire ayant pour objet d'exercer ou de moduler un effet de gel sur l'aménagement et le développement de certaines parties du territoire durant le processus de modification de ses outils réglementaires;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné, sous le numéro 2023-06-208, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge qu'il est d'intérêt public d'adopter le présent règlement;

Sur la proposition de Thérèse Leclerc  
Appuyé par Marc-André Blain



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 juin 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseiller Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin et la trésorière Suzanne Lessard. Était aussi présente Christina Laflamme, vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton Inc.*

*Était absent le conseiller Alan Pavilanis.*

*Il y avait 37 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet du Règlement numéro 328 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux enjeux en logement et à la qualité de l'eau potable d'un système d'alimentation privé ».

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2023

Jonathan Fortin, LL.B, OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques